

**REGLEMENT DU JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
ORGANISE PAR LE GRAND BELFORT
POUR LE SALON DU CHEVAL LES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2018**

Article 1 : Objet

Grand Belfort Communauté d'Agglomération domicilié place d'Armes 90020-BELFORT organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, à l'occasion du Salon du Cheval les 29 et 30 septembre à l'Atraxion à Andelnans.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux en France.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à tous à l'exclusion des personnels de la Ville de Belfort, du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et de leur famille.

Article 3 : Durée

Le jeu se déroulera du mardi 18 septembre à 18h au mardi 25 septembre à 17h.

Article 4 : Modalités de participation

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu est diffusé sur la page Facebook du Grand Belfort (<http://www.facebook.com/grandbelfort>) ainsi que sur son compte Twitter (<https://twitter.com/grandbelfort>)

Pour participer, il suffit de répondre au quiz disponible sur la page Facebook et le compte Twitter avant le mardi 25 septembre 2018 à 17h. Une seule participation par personne et par jour est autorisée.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort informatique parmi les participants ayant trouvé les bonnes réponses aux trois questions posées. Le tirage au sort aura lieu le mardi 25 septembre à 17h10 à l'Hôtel de Ville de Belfort.

Les gagnants seront avisés par courrier électronique.

Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image, dans le cadre de l'information aux participants dans toute opération d'information liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Article 6 : Description des lots

Le jeu est doté des lots suivants :

5 places pour la soirée spectacle organisée le samedi 29 septembre à 18h à l'Atraxion à Andelnans dans le cadre du Salon du Cheval

15 entrées au Salon du Cheval pour le dimanche 30 septembre

Les lots seront à retirer à l'Hôtel de Ville de Belfort entre le 26 et le 28 septembre, pendant les horaires d'ouverture.

Le lot attribué ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni la remise d'une contre-valeur en argent, totale ou partielle, ni à l'échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Exclusion

L'organisateur pourra annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s) en cas de constatation d'un comportement frauduleux ou de violation des dispositions du présent règlement.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le règlement complet est disponible sur le site Internet de la ville de Belfort : <http://www.belfort-officiel.com/concours>

Le règlement pourra être adressé gratuitement par courriel ou par courrier à toute personne en faisant la demande.

Article 9 : Litige

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

Article 10 : Loi Informatique et Liberté

Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données personnelles, et notamment à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès de la société organisatrice.